

COMPTE-RENDU

Séance du 25 Mai 2023

L'an 2023 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil Municipal sous la présidence de BOUIN Marie-Irène Maire

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, M. PELÉ Arnaud, Mme MOISON Sylvie, M. DESCARPENTRIES Sylvain, Mme CHENUET Claudine, Mme BARDOUL Maud, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe, M. AUDION Alexandre

Excusés ayant donné procuration : M. DELAMARRE Franck à Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice à M. PELÉ Arnaud, Mme HORHANT Hélène à Mme AVART-VOYE Anne-Laure

Excusé : M. DEFACHELLES Philippe.

A été nommée secrétaire : Mme DEVAY Nathalie

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 17/05/2023

Objet des délibérations

SOMMAIRE

**EMPLACEMENT DE L'ANTENNE RELAIS
AVENANT LOT 4 POUR LE CHANTIER MAIRIE
CONVENTION VIGIFONCIER AVEC LA SAFER
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION DE 20 TAPIS DE GYM**

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

DECLARATIONS DE MANIFESTATIONS AUPRES DE LA SACEM

Les élus approuvent cet ajout.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS ET DU 27 AVRIL 2023

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

EMPLACEMENT DE L'ANTENNE RELAIS

Madame le Maire informe que la Société TDF avait sollicité la Commune pour l'acquisition permettant l'implantation d'une antenne relais. Le Conseil Municipal avait souhaité informer les riverains de cette proposition. Il avait été proposé un autre terrain près de la 4 voies, mais ce n'est pas réalisable à proximité de celle-ci et une habitation était encore plus près.

Suite aux demandes des riverains, TDF confirme que le choix de ce terrain permet de couvrir les réseaux Orange et Free et doit se trouver à proximité de la quatre voies.

Il a été constaté des problèmes de réseaux avec Orange,
Un autre site privé a été repéré par TDF, mais sur une surface agricole,
Si c'est un terrain communal, obligation de compensation des arbres abattus, le bornage et les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la vente d'une partie du domaine public (200 m²) située aux Planchettes, pour un montant de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, par 3 Abstentions (Fabrice Poulain, Franck Delamarre et Hélène Horhant), 3 voix POUR (Marie-Irène Bouin, Claudine Chenuet et Sylvain Descarpentries) et 6 voix CONTRE (Arnaud Pelé, Sylvie Moison, Philippe Laisné, Nathalie Devay, Anne-Laure Avart-Voye et Maud Bardoul) :

- DECIDE DE NE PAS VENDRE une partie d'un terrain communal situé aux Planchettes (200 m²) à la société TDF pour l'implantation d'une antenne relais,

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

AVENANT LOT 4 POUR LE CHANTIER MAIRIE

Madame le Maire rappelle que les travaux de l'extension de la Mairie se terminent. Un avenant est proposé :

- Lot 4 Couverture zinc – Etanchéité

Suite à notre demande, il est proposé de supprimer les barres de seuil.

Cette prestation entraîne une diminution du lot 4 Couverture Zinc - Etanchéité du marché (société CRUARD Couverture) de - 122.29€ HT, soit - 146.75€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant de la société Cruard, pour le lot Couverture Zinc Etanchéité, du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie, d'un montant de - 122.92€ HT, soit - 146.75€ TTC, entraînant ainsi une diminution de ce lot du montant indiqué ci-avant,

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

CONVENTION VIGIFONCIER AVEC LA SAFER

Madame le Maire rappelle que la Safer est conventionnée depuis de nombreuses années avec la Commune. La convention actuelle arrivera à échéance le 31/12/2023. Elle comprend l'outil de veille foncière Vigifoncier qui vous permet de connaître en temps réel les mouvements fonciers sur le territoire.

La Safer a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durable du territoire rural sur leur volet foncier.

Pour conduire son activité dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, la Safer peut proposer à ses partenaires différentes prestations :

- des études de marché foncier, des analyses foncières
- des médiations, des arbitrages préalables à un projet d'aménagement,
- une veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier,

- l'observation foncière établie à partir des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner, permettant aux collectivités de disposer d'une analyse sur l'évolution du marché foncier dans la durée,
- la négociation foncière, la constitution de réserves foncières et la réalisation d'échanges,
- la gestion du patrimoine foncier des personnes publiques ou privées,
- l'aide à la recherche de preneurs ou de porteurs de projets.

Il est proposé la signature d'une convention formalisant les modalités du dispositif d'intervention foncière.

L'accès à la veille foncière de VIGIFONCIER est facturé annuellement, par année civile, sur la base du nombre de notifications (DIA) reçues dans l'année. Pour 2022, la Commune a réglé 575 € HT.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 Abstention (Philippe Laisné) :

- **APPROUVE** la signature de cette convention Vigifoncier avec la SAFER,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION DE 20 TAPIS DE GYM

Madame le Maire informe que deux entreprises ont été sollicitées pour l'achat de 20 tapis de gym pour l'Office Intercommunal des Sports. Les offres sont les suivantes :

Intersport	20 tapis sport scolaire associatif, 4 cm, 200 X 100, scratches	2 133.17 €HT, soit 2 559.80€ TTC
Casal Sport	20 tapis de gym associatif, 4 cm, 200 X 100, scratches	1 890€ HT, soit 2 268, 00€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de tapis de gym avec la société Casal Sport, pour un montant de 1 890€ HT, soit 2 268€ TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

DECLARATIONS DE MANIFESTATIONS AUPRES DE LA SACEM

Madame le Maire informe que suite à la décision du conseil du 27 avril concernant l'expérimentation d'un forfait global annuel pour les manifestations communales et associatives et après contact pris auprès de leurs services, la SACEM sollicite la liste des manifestations prévues cette année. Un courrier a été envoyé aux associations indiquant les manifestations envisagées en 2023.

La commune a fourni cette liste à la SACEM :

21 Mai : Autosprint
 03 Juin : Repas Soirée Rugby
 18 Juin : Kermesse Ecole St Michel
 20 Juin : Marché de la Fête de la Musique
 24 Juin : Fête de l'Ecole Arc-en-Ciel
 30 Juin : Forum des Associations
 1er Juillet : Moules Frites
 15 Juillet : Tournoi Street Soccer
 27 Août : Courses Cyclistes
 08 Septembre : Cinéma Plein Air
 29 Octobre : Halloween

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la SACEM d'un montant de 327.83€ (tarif réduit 262.26 €), pour les manifestations 2023 listées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

PLU/assainissement : 04/05 à 19h00
Réunion Cœur de Bourg – CAUE : 12/05/2023
Réunion publique Révision du PLU : 15/05/2023

CALENDRIER DES REUNIONS :

Commission Vie associative : 01/06 à 19h00
Conseil Municipal Enfants : 10/06 à 10h00
Enfance Jeunesse : 14/06/2023 à 19h00
Exercice du PCS : 17 juin à 9h00
Réunion Cœur de Bourg – CAUE : 02 et 23/06/2023
Commission Histoire et Patrimoine : 26/06 à 19h00

DIA

Une maison et des terrains sur 6059 m² à la Butte,
Une maison et un terrain de 500 m² à la Grand'Ville
Un terrain de 35 m² route du Moulin
Une maison et un terrain de 1745m² à la Croix Pinel

INFORMATIONS COMMUNALES :

Fibre optique :

- Bourg et ouest de la Commune : éligibilité en février 2024
- Est de la commune : éligibilité en février 2025

Parc éolien : si des problèmes de réception TV, un formulaire est disponible en Mairie

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval

QUESTIONS DIVERSES

- Elections sénatoriales : vendredi 09 juin à 19h30
Trois délégués titulaires et trois suppléants devront être désignés.
- Rappel des invitations : concert de musiques à Derval le 03/06 et Tro Mée le 18/08,
- Rapport d'activités 2022 de l'EPF

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE JEUDI 06 JUILLET 2023 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

Fin de séance à 22h30

En mairie, le 08/06/2023
Le Maire
Marie-Irène BOUIN